

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

◆◆◆◆◆◆◆◆

**Réunion du Comité Syndical
du 25 septembre 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
998	20	12	1	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **mercredi 25 septembre 2019 à 10 h** à SAINT-LÔ au Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle n°2), sur convocation du 11 septembre 2019.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
 M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
 M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
 Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
 M. Gilles LELONG, canton Turlaville
 M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
 M. Jean MORIN, canton Créances
 M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
 M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin
 Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
 M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme Maryse HEDOUIN)

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
 M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (pouvoir à M. PILLET)
 M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
 M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
 M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT ABSENTS

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
 Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

**programme SNOTRA 2 ((Sargasses de Normandie : valorisaTion d'une Ressource Algale 2)
Demande d'aides publiques (DLAL FEAMP, Etat/Région)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les résultats obtenus du projet SNOTRA (Sargasses de Normandie : valorisaTion d'une Ressource Algale) prenant fin le 31 décembre 2019 et permet d'envisager une activité professionnelle autour de la récolte de la sargasse ;

Vu les résultats du programme ENTEROMORPHES, qui s'est terminé en février 2019.

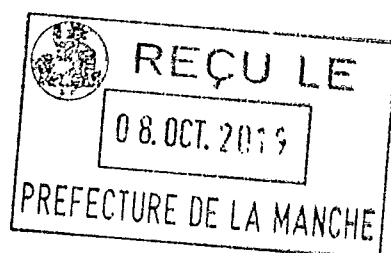
Vu la proposition de poursuivre les travaux principalement dans le domaine de valorisation de ces algues, en combinant les deux espèces mais en répartissant les travaux en deux projets :

- ✓ Un projet porté sur la consolidation des résultats obtenus dans la première phase des deux projets, principalement sur les valorisations déjà testées. Des travaux complémentaires sont nécessaires pour consolider les connaissances.
Cette partie serait financée par le DLAL FEAMP et aurait pour partenariat le SMEL chef de file, le SILEBAN et ACTALIA.
Le dépôt de dossier de demande de financement est prévu pour janvier 2020.
- ✓ Un projet, porté sur les nouvelles voies de valorisation entrevues au cours de ces trois dernières années à partir de ces deux algues. Il s'agira d'un projet sur la recherche de valorisation innovante vers des domaines comme la cosmétologie ou la parapharmacie.
Ce projet serait financé par le CENOPAC.
Le partenariat serait composé d'ALGAIA, chef de file et du SMEL. Deux autres organismes sont envisagés, le Groupe BATTEUR et AGRIAL. ALGAIA est en phase de discussion avec ces organismes.
Le dépôt de dossier de demande de financement est prévu pour novembre 2019.

Considérant les partenariats projetés pour le programme SNOTRA2, les protocoles et les budgets restant à finaliser,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise :

- la sollicitation des aides publiques : du DLAL/FEAMP, de l'Etat et/ou la Région Normandie pour le programme SNOTRA2,
- le Président du SMEL à signer les documents nécessaires à la demande d'aides publiques et inhérents au projet.



**Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,**

Patrice PILLET
